

La Communauté de Communes recrute

Surveillant de baignade saisonnier (BEESAN)



Par voie contractuel de droit public (saisonnier de 5 mois)

Cadre d'emploi des éducateurs des activités physiques et sportives - catégorie B

La Communauté de Communes Rives de Saône est située dans le triangle Beaune, Dijon, Dole et compte un peu plus de 21000 habitants. Collectivité à taille humaine, elle s'appuie sur un collectif de travail soudé, respectueux et bienveillant.

L'espace aquatique Fernand Bonnin, entièrement rénové en 2024, ouvrira ses portes en mai 2026. Piscine découverte, ouverte de mai à septembre, elle accueille un public familial dans un cadre bucolique.

Situé en bord de Saône, l'équipement comprend 1 grand bassin de 50 mètres, 1 bassin d'apprentissage, des tobogans et pentagliss. Venez le découvrir sur notre site internet.

Placé sous l'autorité du chef de bassin, vous ferez partie d'une équipe de MNS et BNSSA.

Missions :

- Assurer la surveillance des bassins, des installations et des utilisateurs dans le cadre du POSS
- Accueillir le public
- Veiller à la sécurité du public, du respect des consignes du règlement intérieur
- Vérifier le bon état des équipements de 1er secours
- Mettre en place et ranger le matériel
- Appliquer les instructions délivrées par son supérieur hiérarchique en conformité avec le cadre réglementaire.
- Enseigner la pratique de la natation (tout public, activités aquatiques diverses, ...)
- Contrôler la qualité de l'eau

Profil :

Titulaire du BEESAN, BPJEPS AAN ou diplôme équivalent (obligatoire) et à jour de la révision PSE1, vous appréciez le contact avec les usagers et avez le sens des responsabilités et du service public. Doté de capacités à travailler en équipe, autonome, vous êtes une personne ponctuelle. Emploi débutant accepté.

Lieu de travail : Espace aquatique Fernand-Bonnin à **POUILLY SUR SAONE**

Durée du contrat : de 1 à 5 mois sur une période comprise entre le 8 mai et le 20 septembre 2026

Conditions du poste :

De mai à juin : mercredi A-M et week-ends et jours fériés

De juillet à août : du lundi au dimanche (avec jours de repos)

En septembre : mercredi A-M et week-ends

Temps de travail : Temps non complet en mai, juin et septembre et temps complet en juillet et août

Rémunération : 1900 € nets + Indemnités de congés payés + une partie des leçons (à réaliser sous le statut indépendant)

Adresser lettre de motivation et CV **avant le 28 février 2026**

Sous réf. « MNS-saisonnier », à

Monsieur le Président

15 bis Grande Rue du Faubourg St Michel BP 67

21250 SEURRE Cedex

secretariat@rivesdesaone.fr